

Dossier familial de tarification

Pour le Conservatoire
à Rayonnement Régional

Année 2023/2024

• Dossier N° _____

ÉLÈVE(S) INSCRITS OU À INSCRIRE

Sexe	NOM	Prénom	Date de naissance	Niveau scolaire en septembre 2021
<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M				
<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M				
<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M				
<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M				
<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M				
<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M				
<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M				

Si vous complétez ce dossier à la place du ou des responsable(s) légaux de(s) enfant(s), cochez cette case

Votre nom, prénom (ou dénomination sociale) :

VOTRE FOYER

	Vous (représentant 1 - ayant autorité parentale)	Votre conjoint(e) / concubin(e) / pacsé(e)
NOM		
Prénom		
Date de naissance		
Votre situation professionnelle	<input type="checkbox"/> En activité <input type="checkbox"/> Sans emploi <input type="checkbox"/> Étudiant	<input type="checkbox"/> En activité <input type="checkbox"/> Sans emploi <input type="checkbox"/> Étudiant
Adresse complète		
Téléphone portable / fixe		
@ courriel		
Lien(s) de parenté avec l'enfant ou les enfants	<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/> Autre* :	<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/> Autre* :

* Joindre la délégation d'autorité parentale si elle existe

JUSTIFICATIFS À FOURNIR SELON VOTRE SITUATION
(Prévoir une copie des documents)

Attention, pour tout dossier incomplet, le tarif maximum sera appliqué sans effet rétroactif possible

VOTRE SITUATION	➔ PIÈCES À FOURNIR (datant de moins de 2 mois)
<input type="checkbox"/> Vous êtes allocataire de la CAF d'Ille-et-Vilaine N° allocataire CAF	> Votre dernière attestation de paiement CAF d'Ille-et-Vilaine (détail des prestations)
<input type="checkbox"/> D'un autre département :	> Joindre dernière attestation de paiement de la CAF de votre département (détail des prestations)
<input type="checkbox"/> Vous êtes allocataire MSA : N° allocataire CAF	> Attestation de la MSA d'Ille-et-Vilaine indiquant les prestations versées et votre quotient familial
<input type="checkbox"/> Vous n'êtes pas allocataire pour l'année 2023	> Intégralité du ou des avis d'imposition 2022 du foyer (sur ressources 2021) > Avis de décision du Pôle Emploi en cas de chômage indemnisé ou non indemnisé
<input type="checkbox"/> Vous sollicitez l'application du tarif maximum car vos ressources sont supérieures au plafond.	<i>Votre tarification sera automatiquement renouvelée chaque année, au tarif maximum, sans aucune démarche de votre part.</i>

SIGNATURE(S) DU OU DES RESPONSABLES LEGAUX (OBLIGATOIRE)

- J'accepte
 Je refuse
- J'autorise
 Je n'autorise pas
- que la Ville de Rennes procède **une fois par an, en janvier**, à un échange de données informatiques avec la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine afin d'obtenir les seuls éléments nécessaires à l'actualisation de ma tarification.
- la Ville de Rennes à consulter si nécessaire les seuls éléments nécessaires à ma tarification sur le serveur internet à caractère professionnel CDAP (Consultation des Données Allocataires pour Partenaires).

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués et m'engage à signaler immédiatement tout changement de situation personnelle ou professionnelle pouvant impacter ma tarification.

Date et signature(s) du ou des responsables légaux

NOTICE POUR CALCULER VOUS MÊME VOTRE TRANCHE TARIFAIRE

Le calcul de la tranche tarifaire est possible à partir d'une notice de calcul disponible sur <https://www.espace-citoyen.net/rennes>

1 – VOUS ÊTES ALLOCATAIRE ET VOUS DÉCLAREZ VOS RESSOURCES À LA CAF

- **MODE DE CALCUL POUR DÉTERMINER LA TRANCHE TARIFAIRE :**
la détermination des tranches tarifaires pour les familles s'effectue par l'application d'un taux de référence sur le quotient familial (Q.F.) de la CAF, en fonction de la composition de la famille.
- **Taux de référence à appliquer sur le quotient familial calculé par la CAF :**

Famille sans enfant	Nombre d'enfants à charge de la famille*			
	1 enfant	2 et 3 enfants	4 et 5 enfants	6 enfants et plus
0,50	0,40	0,35	0,30	0,20

* Le nombre d'enfant(s) à charge s'entend au sens des prestations familiales (nombre retenu par la CAF)

- **EXEMPLE :**
pour une famille avec deux enfants et un Q.F. de la CAF établi à 492 €,
mode de calcul → $0,35 \times 492 = 172$ € (calcul arrondi à l'euro le plus proche).

2 – VOUS N'ÊTES PAS ALLOCATAIRE OU VOUS NE DÉCLAREZ PAS VOS RESSOURCES À LA CAF, CALCULEZ VOUS-MÊME VOTRE QUOTIENT FAMILIAL

- **RESSOURCES PRISES EN COMPTE :**
 - tous les revenus* figurant sur votre avis d'imposition (traitements et salaires, B.I.C., B.N.C., revenus fonciers et mobiliers, etc.), imposables ou non, sont pris en compte, avant tout abattement forfaitaire et frais réels;
 - les pensions alimentaires versées sont déductibles;
 - les frais de garde sont assimilés à des abattements et ne sont donc pas déductibles.

* revenus annuels 2021 pour le calcul de la tarification de janvier à décembre 2023.

- **DIVISEZ EN SUITE CES REVENUS PAR "12", afin d'obtenir les ressources mensuelles.**
- **AJOUTEZ AU RÉSULTAT OBTENU LES PRESTATIONS MENSUELLES VERSÉES PAR LA CAF, OU UN AUTRE ORGANISME.**
- **ENFIN, POUR DÉTERMINER VOTRE QUOTIENT FAMILIAL (Q.F.),** les ressources mensuelles (dernier résultat obtenu avec les prestations familiales) sont divisées par un nombre de parts correspondant à la composition de la famille, comme suit :

Composition de la famille* <small>*Le nombre d'enfant(s) à charge s'entend au sens des prestations familiales</small>	Nombre de parts <small>(+0,5 part si versement d'une allocation d'éducation spécialisée)</small>
Couple ou personne isolée	2 parts
Couple ou personne isolée avec 1 enfant à charge	2,5 parts
Couple ou personne isolée avec 2 enfants à charge	3 parts
Couple ou personne isolée avec 3 enfants à charge	4 parts
Par enfant supplémentaire	0,5 parts

- **UNE FOIS VOTRE QUOTIENT FAMILIAL (Q.F.) OBTENU, REPORTEZ-VOUS AU POINT "1".**

GRILLE DES TRANCHES (voir grille des tarifs page 4)

QF après taux de référence	0 € à 124 €	de 125 € à 145 €	de 146 € à 165 €	de 166 € à 190 €	de 191 € à 210 €	de 211 € à 229 €	de 230 € à 249 €	de 250 € à 274 €	de 275 € à 299 €	de 300 € à 349 €	de 350 € à 389 €	de 390 € à 599 €	Au-delà de 600 €
Tranche de tarification	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Tarif maximum

À titre informatif :

QF calculé avec arrondi (exemple)

QF = 389,50 € = Tranche 11

QF = 389,51 € = Tranche 12

Les données personnelles vous concernant recueillies dans ce formulaire vont être enregistrées dans un fichier informatisé afin d'établir et de gérer la tarification du conservatoire.

Les données précitées seront conservées et archivées par la Ville de Rennes dans le respect des obligations légales et réglementaires applicables en matière de protection des données.

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de la Ville de Rennes via le formulaire de contact du site internet (<http://metropole.rennes.fr>) ou par voie postale à adresser à :

*Madame la Maire – A l'attention du Délégué à la protection des données – Hôtel de Ville – Place de la Mairie – CS 63126
35031 Rennes Cedex*

Vous pouvez également contacter directement le Conservatoire de la Ville de Rennes
(02 23 62 22 50 ou crr.usagers@ville-rennes.fr)

Plus d'informations sur www.cnil.fr